**CD89 FFPJP : Règlement du premier championnat doublette Handi pétanque**

**La réglementation sportive appliquée et celle de la FFPJP.**

**Plusieurs adaptations spécifiques sont ajoutées :**

1. Pour participer à ce championnat, les joueurs doivent être en possession de leur licence et d’une carte d’invalidité en cours de validité au moment de la manifestation (CMI, RQTH…). Cette attestation doit être remise au plus tard au moment de l’inscription de l’équipe au Président de la commission Handicap ([laurent.gobillot@reseau.sncf.fr](mailto:laurent.gobillot@reseau.sncf.fr)).
2. Les modalités du déroulement de la compétition seront définis selon le nombre d’inscrits (système swiss ou poules intégrales).
3. Pour les sportifs en fauteuil, la distance maximale est de 9 mètres. Leur adversaire ne pourra donc pas jouer au-delà. La roue arrière du côté du bras directeur devra être dans le cercle. La hauteur d’assise est de 66cm. Le joueur devra, au moment du lancer, avoir obligatoirement une fesse en contact avec l’assise du fauteuil.
4. Les sportifs déficients visuels ont le droit à un guide voyant, qui pourra donner un repère sportif pour indiquer l’emplacement du cochonnet.
5. Les sportifs debout présentant une déficience motrice aux membres inférieurs pourront déroger à la règle des 2 pieds dans le cercle au moment du lancer. Ils devront tout de même avoir au moins un pied dans le cercle au moment du lancer. L’autre pied et/ou les béquilles peuvent être en dehors du cercle.
6. Les joueurs n’ont pas l’obligation d’être du même club. Toutefois il est recommandé de faire son possible pour être en tenue homogène, ou à minima d’avoir la tenue de son club, comme dans les autres championnats.